

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ETHNOLOGIE SE MANIFESTE

La Société québécoise d'ethnologie, qui a plus de 50 ans d'histoire (1975–2026), est un regroupement national d'individus et d'organismes attachés au rayonnement de l'ethnologie et à la mise en valeur du patrimoine ethnologique, tant matériel qu'immatériel.

Sa mission consiste notamment à sensibiliser le public à la valeur culturelle, environnementale, économique, sociale et scientifique du patrimoine, ainsi qu'à promouvoir et à enrichir la connaissance du patrimoine ethnologique par la publication de la seule revue annuelle d'ethnologie de l'Amérique française, *Rabaska*, consacrée à ce domaine.

Au regard de sa mission et de son expérience, la Société québécoise d'ethnologie constitue un acteur important en matière de patrimoine ethnologique. Par ses travaux, elle a notamment contribué à enrichir la portée de la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec* (*LPC*), en particulier en ce qui concerne l'inclusion des concepts de patrimoine immatériel et de paysage culturel dans la notion de patrimoine culturel. La *LPC* intègre à juste titre ces ajouts comme étant le reflet de l'identité de notre société.

En effet, l'ethnologie est au cœur de l'appréciation et de la détermination du caractère patrimonial d'un bien matériel ou immatériel, d'un site, d'un lieu, ou d'un personnage, qui se mesure notamment en fonction du critère de valeur ethnologique. L'ethnologie et le patrimoine culturel font corps, et la Société québécoise d'ethnologie a une riche histoire d'interventions publiques pour promouvoir, soutenir, valoriser ou défendre à cet égard la valeur ajoutée du patrimoine ethnologique.

À la lumière de son parcours depuis 1975, des réflexions découlant des activités soulignant son cinquantième anniversaire d'existence et des recommandations émanant des États généraux de l'ethnologie au Québec de 2025, la Société québécoise d'ethnologie énonce quatre (4) propositions qu'elle considère essentielles et prioritaires pour la connaissance, la protection, la préservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de notre société et pour le soutien et la continuité de sa mission propre.

1 - *Que l'on affirme clairement que le patrimoine ethnologique est une richesse collective, un actif, à la fois culturel, économique, environnemental et social, qu'il faut maintenir, développer et exploiter dans une perspective de développement durable pour le transmettre aux générations futures.*

Cette affirmation doit se concrétiser par :

- le soutien aux organismes qui valorisent et protègent l'héritage ethnologique ;
- l'investissement concret dans la valorisation du patrimoine ethnologique, sa protection et sa préservation ;
- l'investissement visant à favoriser et à permettre l'accès et la participation citoyenne à la connaissance, à la valorisation et à la préservation de ce patrimoine

2 - *Que l'on fasse de la connaissance du patrimoine ethnologique une priorité publique.*

Et pour y parvenir :

- accroître le financement consacré à la recherche sur le patrimoine ethnologique (matériel et immatériel) ;
- encourager et soutenir les projets de recherche documentant les pratiques culturelles dans toutes les régions du Québec ;
- maintenir et développer les inventaires du patrimoine ethnologique (matériel et immatériel) ;
- favoriser la collaboration en matière de patrimoine ethnologique entre universités, sociétés savantes, musées, organismes culturels, municipalités et communautés ;
- Soutenir la relève en patrimoine, en ethnologie et en médiation culturelle.

3- Que l'on reconnaisse clairement l'ethnologie comme une discipline scientifique faisant corps avec le patrimoine culturel, indispensable à son identification, à sa caractérisation, et à sa mise en valeur et que l'on assure la pérennité de l'existence et de la pratique de cette discipline.

La mise en œuvre de cette priorité implique :

- la pérennité de l'enseignement de l'ethnologie dans le réseau universitaire dans les trois cycles – baccalaureat, maîtrise et doctorat – de même que dans le réseau collégial ;
- l'ajout ou la création des postes d'enseignement de l'ethnologie dans toutes les universités au Québec ainsi que dans le réseau collégial ;

- l’octroi de postes décisionnels à des ethnologues au sein du ministère de la Culture, du Patrimoine, des Communications et de la Langue française ;
- le soutien concret à des revues savantes en ethnologie, telles *Rabaska* et *Ethnologies* ;
- la reconnaissance de la Société québécoise d’ethnologie comme partenaire des autorités gouvernementales et du ministère de la Culture, du Patrimoine, des Communications et de la Langue française en ce qui concerne l’identification, la documentation et la valorisation du patrimoine ethnologique ainsi que pour la détermination, la documentation et l’appréciation de la valeur ethnologique des éléments du patrimoine culturel.

4 - *Faire du patrimoine immatériel une priorité de transmission, de marqueur culturel et de développement régional, en plaçant les communautés qui le portent au centre des décisions.*

Et pour accomplir un tel objectif :

- adopter une stratégie québécoise du patrimoine immatériel ;
- financer la transmission intergénérationnelle notamment par des programmes de mentorat entre personnes détentrices de savoir et jeunes ;
- intégrer davantage le patrimoine immatériel à l’école en collaboration avec les communautés concernées ;
- mettre en place un inventaire numérique participatif du patrimoine immatériel ;
- soutenir les porteuses et porteurs de tradition par des bourses, des résidences, des ateliers des espaces de pratique et une meilleure reconnaissance professionnelle ;
- inclure le patrimoine immatériel dans les politiques d’aménagement et de développement régional.

Conclusion

Par les quatre propositions ci-haut énumérées, la Société québécoise d’ethnologie souhaite contribuer à la prise de conscience de la singularité et de la valeur exceptionnelle de notre patrimoine ethnologique (matériel et immatériel) ainsi qu’à sa meilleure connaissance, sa protection et sa valorisation.